



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE**

**AVIS DE PROMULGATION  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 352-2026  
DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2026**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Louise, le 13 janvier 2026.

***Règlement numéro 352-2026 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2026***

Ce règlement a pour objet de fixer les différents taux de taxation pour l'année financière 2026 chargés aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Louise.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 80, route de la Station, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Sainte-Louise, ce quatorzième (14<sup>e</sup>) jour de janvier 2026.

Margot Rossignol  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **Certificat de publication de l'avis public**

Je, soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Louise, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le **Règlement numéro 352-2026 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2026**, sur le babillard extérieur du bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité, en date du 14 janvier 2026.

Margot Rossignol  
Directrice générale et greffière-trésorière